

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 juin,

Les membres du conseil d'administration de la société SEPIMO, société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.041.600 euros, identifiée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 003 638, dont le siège social est sis 31 rue François 1^{er} – 75008 Paris (la **Société**), se sont réunis sur convocation du président au siège social de la Société.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Louis-Guillaume Beauchef, administrateur ;
- Monsieur Pierre Beauchef, administrateur ;
- FEDERALE ASSURANCE, administrateur ;

Monsieur Louis-Guillaume Beauchef préside la réunion (le **Président**).

Le quorum requis étant réuni, le président déclare que le conseil d'administration (le **Conseil d'Administration**) peut valablement délibérer et adopter les décisions figurant à l'ordre du jour à la majorité requise.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Diverses observations sont échangées et le président fournit à cette occasion toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les décisions suivantes :

Décision préalable

Purge des irrégularités éventuelles

Le Conseil d'Administration, statuant à l'unanimité,

ratifie expressément, irrévocablement et sans réserve le mode de convocation utilisé à l'occasion de la présente réunion et, en conséquence,

déclare renoncer de façon ferme et irrévocable à se prévaloir de toute nullité pouvant découler du mode de convocation utilisé ainsi que de la date de convocation et de mise à disposition des documents requis par la loi.



En outre, chaque membre du Conseil d'Administration **déclare** et **reconnait** sans réserve aucune qu'il a été en mesure d'exercer son droit de communication que la loi lui réserve sur les documents qui sont soumis à son examen, et avoir été préalablement, régulièrement et suffisamment informé du déroulement des opérations à l'origine des présentes décisions.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Première décision

Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration

Le Président rappelle qu'au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire annuelle réunie ce jour, il a notamment été décidé de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil **décide** à l'unanimité de renouveler Monsieur Louis-Guillaume Beauchef, dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Louis-Guillaume Beauchef prend la parole puis déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions. Il remercie les administrateurs de leur confiance.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité que Monsieur Louis-Guillaume Beauchef, continuera d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Renouvellement du mandat du Directeur Général

Après en avoir délibéré, le Conseil **décide** à l'unanimité de renouveler Monsieur Louis-Guillaume Beauchef, dans ses fonctions de Directeur Général du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Louis-Guillaume Beauchef prend la parole puis déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions. Il remercie les administrateurs de leur confiance.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'Administration, **donne** tous pouvoirs à son président à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles pour la convocation de l'assemblée en se conformant à la loi et aux statuts.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Le Président



Un administrateur